

Département du Rhône (69)

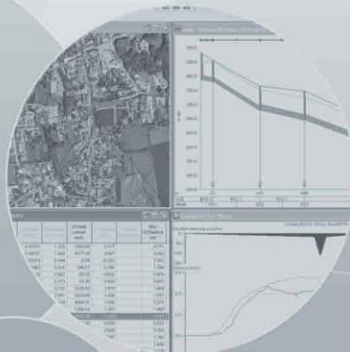
Communauté d'agglomération Villefranche- Beaujolais-Saône



Mise à jour des zonages d'assainissement de l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Commune de Limas

Note de synthèse communale



Suivi de l'étude

Numéro de dossier :

2210028/MAW

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Mission :

Mise à jour des zonages d'assainissement de l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

Date de réunion de présentation du présent document :

-

Suivi du document :

| Version | Date | Modifications | Rédacteur | Relecteur |
|---------|---------|-------------------------------------|-----------|-----------|
| V1 | 01/2024 | Document initial | CLG | MAW |
| V2 | 09/2024 | Modifications suite remarques CAVBS | CLG | MAW |

Contact :

Réalités Environnement
165, allée du Bief
01600 TREVoux
Tel : 04 78 28 46 02
E-mail : environnement@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Nom du chef de projet :

Marc WIRZ

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Présentation générale de la commune | 7 |
| I.1. Localisation géographique | 7 |
| I.2. Démographie et Habitat..... | 7 |
| I.3. Urbanisme | 8 |
| II. Etat des lieux de l'assainissement | 9 |
| II.1. Etat des lieux de l'assainissement collectif | 9 |
| II.2. Etat des lieux de l'assainissement non-collectif..... | 10 |
| III. Présentation du territoire et des pressions exercées par l'assainissement | 11 |
| III.1. Milieu physique | 11 |
| III.2. Patrimoine naturel | 11 |
| III.3. Usages sensibles..... | 12 |
| III.4. Réseau hydrographique | 12 |
| III.5. Outils de gestion..... | 13 |
| IV. Zonage d'assainissement des eaux usées..... | 14 |
| IV.1. Orientations générales..... | 14 |
| IV.2. Zones en assainissement collectif | 14 |
| IV.3. Zones en assainissement non collectif..... | 16 |
| IV.4. Synthèse des principales modifications | 16 |
| Annexes | 17 |

Table des annexes

Annexe 1-1 : Plan des réseaux d'assainissement

Annexe 1-2 : Plan des installations en assainissement non-collectif

Annexe 1-3 : Plans des remontées de nappes et PPRNI

Annexe 1-4 : Cartographie des enjeux environnementaux

Annexe 1-5 : Plan du zonage d'assainissement collectif et non-collectif

Avant-propos

Créée en 2014, la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) rassemble 18 communes et 73 090 habitants. Son territoire s'étend sur plus de 167 km², entre les monts du Beaujolais et le val de Saône.

La Communauté d'Agglomération porte la compétence assainissement collectif. En parallèle de l'écriture du nouveau PLUi, elle a souhaité mettre à jour et unifier les plans de zonages d'assainissement collectif et non-collectif sur l'ensemble du territoire afin que ceux-ci soient annexés au nouveau document d'urbanisme.

L'étude a été articulée autour de 4 phases :

- Recueil des données et intégration cartographique des anciens zonages d'assainissement et des documents d'urbanisme ;
- Analyse de la situation de l'assainissement non-collectif et identification des zones à enjeux ;
- Etude de scénarios de raccordement ou de mise en place de situation d'assainissement collectif sur les zones à enjeux ;
- Etablissement des plans de zonage d'assainissement collectif et non-collectif.

Le présent document constitue la note de synthèse de la **commune de Limas**. Il est organisé de la manière suivante :

- Un volet général qui comprend une présentation :
 - Du territoire avec sa localisation et des données générales ;
 - De l'état des lieux de l'assainissement collectif et non-collectif actuel.
- Un volet axé sur le futur plan de zonage d'assainissement avec une présentation :
 - Des objectifs du projet ;
 - Des principes appliqués pour le zonage.

Un rapport global a par ailleurs été établi comprenant toutes les informations sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

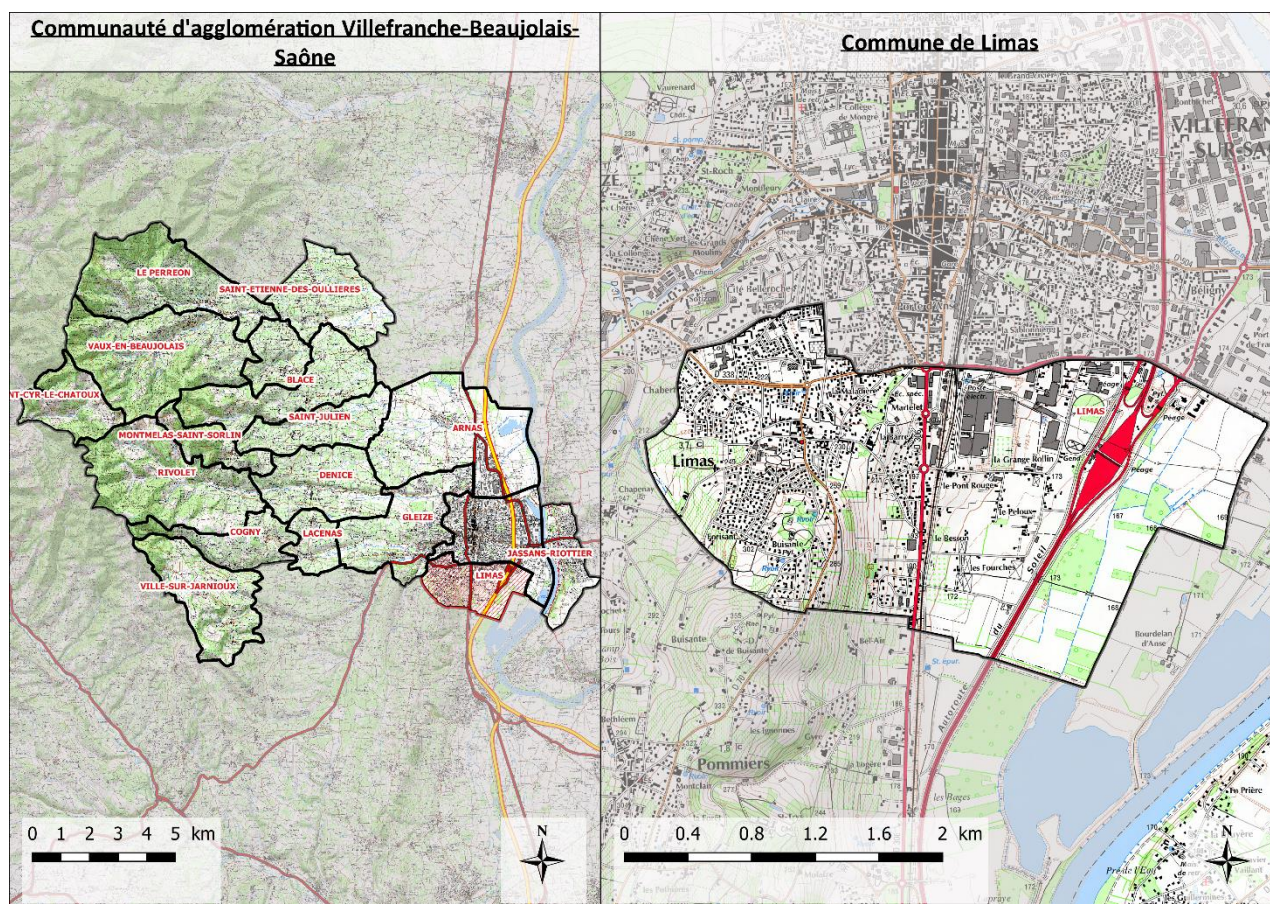
I. Présentation générale de la commune

I.1. Localisation géographique

La commune de Limas se situe au Sud-Est du territoire de la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône. Le territoire couvre une superficie d'environ 5,52 km².

La commune est traversée par l'autoroute A6 et les départementales : D306 et D70 du Nord au Sud et D338 d'Est en Ouest.

La figure ci-dessous présente la localisation géographique de la commune :



Localisation géographique du territoire communal

I.2. Démographie et Habitat

Le tableau suivant présente le contexte démographique de la zone d'étude :

| Démographie (source : INSEE) | |
|--|-----------------|
| Population légale (2020) | 4 830 habitants |
| Nombre de logements (2020) | 2 053 |
| Proportion de résidences principales (2020) | 94,1% |
| Taux d'occupation des résidences principales | 2,5 |

I.3. Urbanisme

I.3.1. Schéma de Cohérence Territoriale

En appartenant à la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, la commune de Limas fait partie du périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Beaujolais. Il est entré en révision depuis le 7 mars 2019. Cet outil de planification permet aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques dans des domaines tels que l'urbanisme, l'habitat ou encore l'environnement.

L'objectif de croissance démographique de la Communauté d'Agglomération est de l'ordre de 0,75%/an pour les 20 prochaines années. Cet objectif permettrait d'accueillir environ 36 000 habitants supplémentaires à horizon 2040 sur l'ensemble du territoire.

I.3.2. Documents d'urbanisme communaux et perspective d'évolution

La commune est soumise au plan local d'urbanisme et d'habitat de l'EX-CAVIL datant du 25 novembre 2013 (modifié pour la dernière fois le 29 novembre 2018).

Un projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Ce nouveau document d'urbanisme est construit autour de 3 grands axes :

- Affirmer le rôle de la Communauté d'agglomération pour le développement économique, agricole et touristique ;
- Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux ;
- Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.

Plusieurs solutions sont envisagées pour l'accueil des activités économiques :

- Requalification de la friche du Perréon ;
- Conforter le site économique de Blaceret ;
- Intégrer qualitativement le projet Beau Parc (intégration paysagère, accessibilité multimodale) ;
- Poursuivre et étendre les actions de renouvellement de la ZI Nord ;
- Accompagner la mutation et la densification des zones économiques à l'est de Villefranche-sur-Saône ;
- Faciliter l'évolution à long terme de la zone portuaire ;
- Conforter la ZAE de la Grande Borne à Jassans-Riottier ;
- Requalifier le site des Grands Moulins Seigle.

En ce qui concerne la production de logements, la communauté d'agglomération souhaite produire une offre de logements suffisante pour accueillir une croissance démographique proportionnée, notamment, en mobilisant le parc existant.

Le tableau suivant détaille les capacités de production de logements sur la commune de Limas :

| Donnés PADD 2022 | |
|-------------------------|-----------------------|
| Le projet « Le Besson » | 100 logements environ |
| Rue Claude Bérroujon | 200 logements environ |
| Rue de l'écossais | 160 logements environ |

En résumé, le PADD prévoit la construction de 460 logements. D'après les dernières données*, il en reste à produire 325 d'ici 2034.

**Les dernières données datent du 1^{er} janvier 2023.*

II. Etat des lieux de l'assainissement

II.1. Etat des lieux de l'assainissement collectif

Le tableau suivant présente une synthèse de l'état des lieux de l'assainissement collectif communal :

| Généralités | |
|---|---|
| Tranche réglementaire | > 2000 EH |
| Nombre d'abonnés assujettis assainissement | 1 950 abonnés assujettis |
| Etablissements d'accueil | Restaurant (hors restauration rapide) : 8 Etablissements de formation : 41 Etablissements de santé : 1 Hébergement : 3 |
| Industriels raccordés | Zone industrielle au nord de la commune |
| Exploitant réseau / station | CAVBS / Véolia |
| Inventaire du patrimoine réseau (Données réseaux CAVBS) | |
| Linéaire réseau EU - Proportion | 5 475 ml – 13 % |
| Linéaire réseau U - Proportion | 25 263 ml - 56 % |
| Linéaire réseau EP - Proportion | 13 945 ml - 31 % |
| Linéaire total réseau | 44 683 ml |
| Nombre d'ouvrages de délestage (hors DO STEU) | 11 |
| Nombre de DO/Maille > 600 kg DBO5/j | 0 |
| Nombre de DO/Maille > 120 kg DBO5/j | 1 |
| Nombre de DO/Maille > 12 kg DBO5/j | 10 |
| Nombre de PR (hors STEU) | 1 |
| Nombre de bassins U | 1 |
| Nombre de bassins EP | 8 |
| Etat des lieux STEU (Source : RPQS de Villefranche 2021) | STEP de Villefranche-sur-Saône (avant travaux) |
| Type de station | Biofiltre lit fixé, biofiltre nitrifiant, biofiltre dénitrifiant |
| Année de mise en service | 2005 |
| Capacité organique nominale | 130 000 EH |
| Capacité hydraulique | 22 260 m ³ /j |
| Charge brute de pollution organique | 106 663 EH |
| Débit de référence | 27 327 m ³ /j |
| Cours d'eau récepteur | Morgon puis Saône |
| Masse d'eau réceptrice | Saône (FRDG361) |
| Présence d'un DO de tête | Oui |
| Conformité locale de l'installation | Non |

Le plan des réseaux est présenté en **Annexe 1-1**.

II.2. Etat des lieux de l'assainissement non-collectif

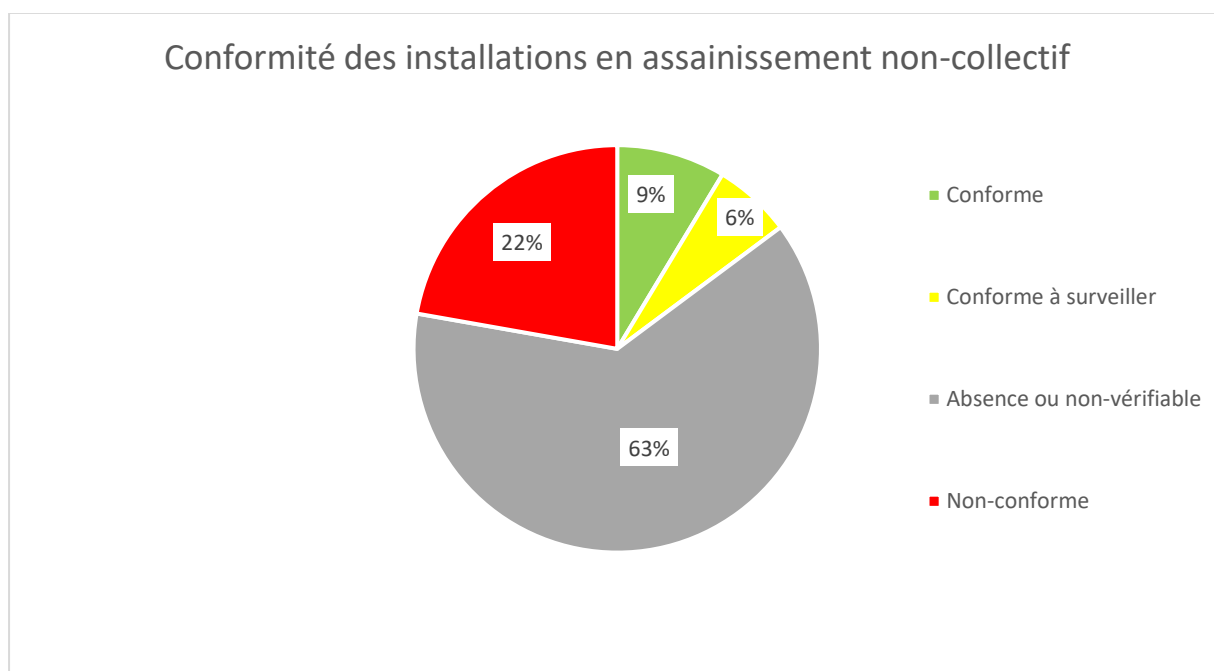
La compétence assainissement non-collectif est portée par la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Elle assure le SPANC (service public d'assainissement non-collectif).

Les données ont été récupérées par le biais de rapports de visites des installations non-collectif réalisés par l'ancien prestataire du service. Le nombre d'installations représente donc le nombre de contrôles réalisés et non le nombre exact d'installations en assainissement non-collectif sur la commune.

Au total, 81 contrôles ont été réalisés entre 2007 et 2023. Certaines installations ont été visitées 2 fois. Voici le tableau et un graphique récapitulant la conformité des installations.

| Total | Conforme | Conforme à surveiller | Non-conforme | Non-conforme avec risques de pollution | Absence ou non-vérifiable |
|-------|----------|-----------------------|--------------|--|---------------------------|
| 81 | 7 | 5 | 18 | 0 | 51 |

Tableau de la répartition des conformités des installations en ANC



Répartition de la conformité des installations en assainissement non-collectif

Les travaux nécessaires pour rendre une installation conforme aux normes de l'assainissement individuel sont précisés dans le rapport établi par le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC). Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 4 ans après la réception du diagnostic d'assainissement.

Une carte des installations en assainissement non-collectif est présentée en **Annexe 1-2**. Elle permet de visualiser l'emplacement des installations ainsi que leurs conformités.

Les contrôles effectués ont mis en avant un certain nombre d'installations en assainissement non-collectif. Cependant, un nombre important d'installations n'ont pas pu être contrôlées.

III. Présentation du territoire et des pressions exercées par l'assainissement

III.1. Milieu physique

| Milieu physique | |
|-----------------------------|--|
| Amplitude topographique | Entre 168 et 332 m NGF |
| Occupation des sols | 55 % du territoire artificialisé Urbanisation concentrée sur la partie Nord de la commune |
| Contexte géologique | Alluvions des hautes et des basses terrasses rissiennes (sables, graviers, cailloutis) et alluvions fluviatiles (limons, sables, graviers) principalement |
| Contexte hydrogéologique | <i>Périmètres de protection de captage AEP : Non</i> <i>Masse d'eau souterraine :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Socle et graviers pliocènes du Val de Saône (FRDG225) • Domaine formations sédimentaires des côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise (FRDG503) • Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône (FRDG361) |
| Risque de remontée de nappe | Important sur la moitié Est de la commune (présence de la Saône) |

Une carte des remontées de nappes ainsi que le plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Limas sont présentés en **Annexe 1-3**.

III.2. Patrimoine naturel

La commune de Limas comporte de quelques zones à enjeux environnementales. Une cartographie des enjeux environnementaux est présentée en **Annexe 1-4**. Voici le tableau récapitulatif :

| Zones naturelles | | |
|---|--|-----------------------------------|
| Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique | Type 1 | "Prairies alluviales de Bordelan" |
| | Type 2 | " Val de Saône Méridional" |
| Zones Humides | 2 zones (dont le Plan d'eau du Bordelan) | |

Le territoire communal compte de nombreuses zones environnementales sur son territoire.

III.3. Usages sensibles

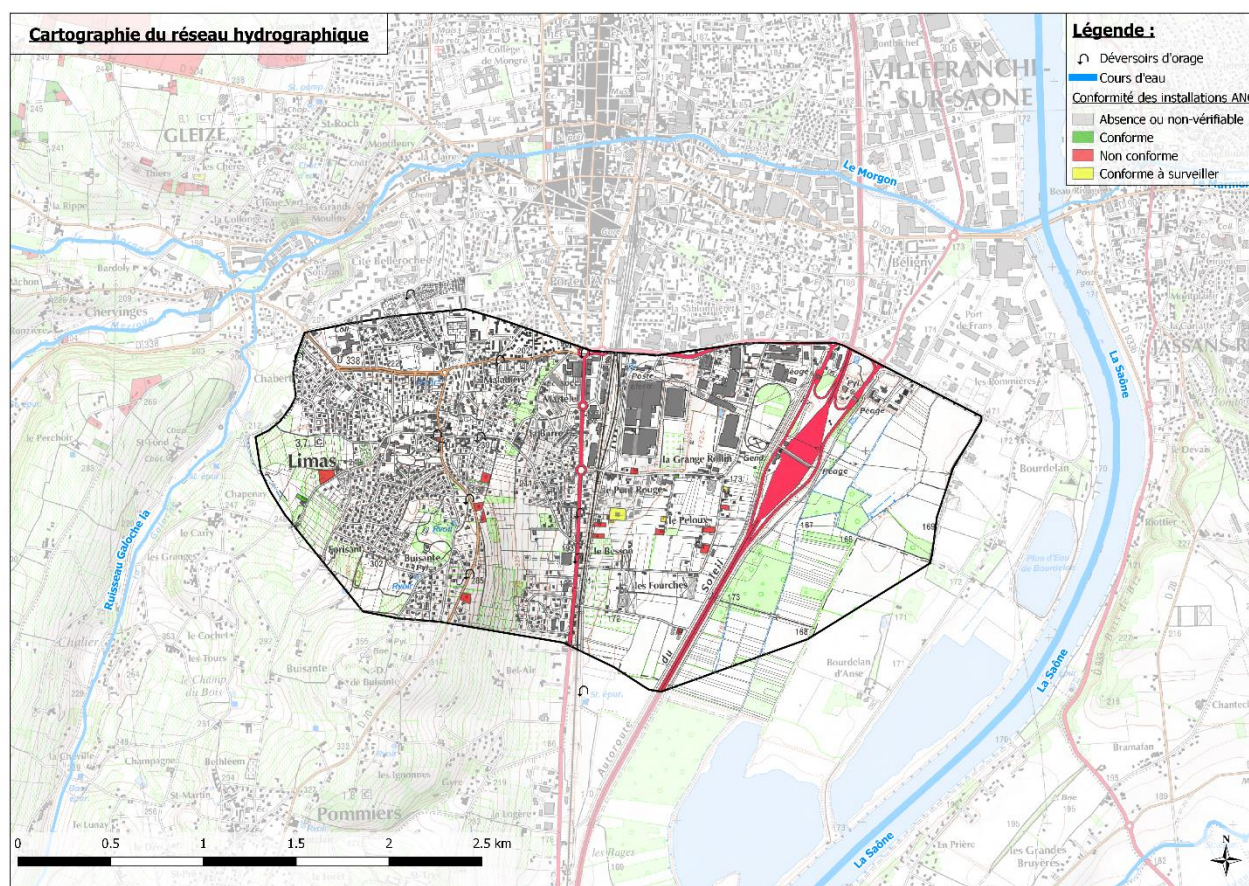
L'arrêté du 21 juillet 2015 définit les usages sensibles comme l'utilisation des eaux superficielles ou souterraines pour notamment la production d'eau destinées à la consommation humaine (captages d'eau publics ou privés, puits déclarés comme utilisés pour l'alimentation humaine), la conchyliculture, la pisciculture, la cressiculture, la pêche à pied, la baignade, les activités nautiques.

La commune de Limas n'abrite pas d'activités de pêche sur le territoire communal mais il est possible d'en faire au niveau du plan d'eau du Bordelan (se situant proche de la commune). Des activités nautiques sont également recensées à proximité : une base d'aviron est présente le long de la Saône (Villefranche-sur-Saône) et le secteur du Bordelan (Villefranche-sur-Saône) qui est aménagé pour les baignades et autres activités nautiques.

La commune de Limas et ses alentours comptent de nombreux usages sensibles : pêche, activités nautiques, baignades. Il est donc essentiel de surveiller les rejets qui sont faits dans les différents cours d'eau afin d'éviter toutes pollutions.

III.4. Réseau hydrographique

La commune de Limas n'est pas traversée par des cours d'eau. Voici un extrait cartographique qui permet de visualiser les cours d'eau se situant à proximité de la commune.



Réseau hydrographique sur le territoire de la commune de Limas

La commune dispose de 12 déversoirs d'orage qui se rejettent dans le réseau d'eaux pluviales.

III.5. Outils de gestion

| Outils de Gestion | |
|---|------------------------------|
| SDAGE | Rhône – Méditerranée - Corse |
| SAGE | - |
| Contrat de Milieux/rivière (en vigueur) | Oui |
| Zone sensible à l'eutrophisation | Oui |
| Zone vulnérable aux nitrates | Non |
| PPRI | Oui |

IV. Zonage d'assainissement des eaux usées

IV.1. Orientations générales

La Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône a engagé la révision des zonages d'assainissement collectif et non-collectif de l'ensemble de son territoire afin que ceux-ci coïncident avec la Plan Local d'urbanisme intercommunal en cours d'écriture.

La plupart des secteurs urbanisés ainsi que les zones à urbaniser sont actuellement déjà desservis par le système d'assainissement collectif. Ces secteurs sont donc maintenus en zone d'assainissement collectif.

La collectivité n'envisage aucune extension du réseau d'assainissement collectif sur les secteurs les plus éloignés ou complexes à desservir, souhaitant davantage s'investir sur l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement existant. Ces secteurs non urbanisables ont été retirés du zonage d'assainissement collectif.

IV.2. Zones en assainissement collectif

IV.2.1. Principes de classification

Les principes de classification des zones en assainissement collectif sont listés ci-dessous :

- Les zones en assainissement collectif sont maintenues en assainissement collectif à l'exception de quelques parcelles.
- Les zones urbanisables ou urbanisées déjà desservies (ou desservables) sont classées en zone d'assainissement collectif. Sont écartées des zones d'assainissement collectif les parcelles nécessitant une servitude de passage via une parcelle voisine desservie par un réseau d'assainissement collectif.
- Dans le cas où les zones à urbaniser ou urbaines sont situées à proximité d'un réseau collectif, alors elles sont zonées en assainissement collectif. C'est le cas des zones à urbaniser AU(x), AUh, AUac, AU1, AU2, AU3 et AU4. Les aménageurs respectifs auront à leur charge de développer leur réseau au sein de leur tènement.
- Les parcelles ou habitations ou bâtiments initialement zonés en assainissement collectif mais non desservis sont reclassées en zone d'assainissement non collectif.
- A l'inverse, certains secteurs ne sont pas situés en zones urbaines ou à urbaniser mais disposent d'un réseau d'assainissement collectif, ces secteurs ont été classés en zone d'assainissement collectif.

IV.2.2. Acceptabilité du système d'assainissement

Les effluents de la commune de Limas sont transportés et traités au sein de la station d'épuration de la commune de Villefranche-sur-Saône (STEP de Béligny). Cette station prend en charge les systèmes de collecte de 9 communes, correspondant à une population raccordée de 58 000 Habitants.

D'après les bilans effectués au cours de l'année 2022, la charge moyenne entrante était de 44 434 EH pour une capacité nominale de 130 000 EH, ce qui signifie que la station traite 34% de sa capacité. Cependant, la conclusion de ce bilan est que les rejets de la station ne sont pas conformes aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de Rejet, de l'Arrêté Ministériel du 21/07/2015 et de la Directive ERU 21/05/1991. En effet, 2 non-conformités, pour lesquelles les seuils sont rédhitoires, ont été constatées durant 2 journées (le 8 et 30 juin 2022).

Des travaux ont été engagés depuis cette année et se poursuivront jusqu'en 2024 afin d'améliorer l'unité de traitement. Les priorités des travaux sont avant tout :

- De préserver le milieu naturel :
 - Déplacement du point de rejet des eaux usées : ces travaux visent à limiter l'impact du rejet des eaux traitées sur le Morgon en déplaçant le point de rejet directement dans la Saône, moins sensible aux variations de débits.
 - Création d'un bassin d'orage de 15 000 m³ : la construction d'un bassin d'orage enterré d'une capacité de 14 800 m³ permettra le stockage et le traitement d'une partie des eaux unitaires arrivant à la station lors d'épisodes pluvieux/orageux préservant ainsi davantage le milieu naturel.
- De traiter une partie des eaux de pluie (stockage) ;
- D'améliorer la qualité et la capacité du traitement :
 - Traiter l'eau avec une nouvelle filière Biostyr : cette solution très compacte, assurera un traitement efficace de la pollution carbonée et azotée supplémentaire arrivant sur la station d'épuration.
 - Réduire l'empreinte carbone du site grâce à la modernisation du traitement des boues : l'ajout d'une 3^{ème} centrifugeuse permettra d'améliorer la déshydratation des boues produites et ainsi diminuer les volumes des boues stockées et évacuées en compostage. Le flottateur (nouvel équipement) assurera le traitement des eaux de lavage des filtres libérant ainsi de la capacité de traitement dans les ouvrages existants.

De plus, un programme de travaux, visant les réseaux, avait été proposé lors de l'élaboration du dernier schéma directeur d'assainissement (2013). Voici un résumé des travaux qui ont été proposés ainsi que le coût de la réhabilitation de la station :

| Aménagement | Détail | Estimation (€ HT) * |
|---|---|---------------------|
| Réduction des rejets de temps de pluie pour la pluie mensuelle | Modifications et suppressions de déversoirs | 140 000 |
| Réduction des eaux claires parasites permanentes et météoriques | Réhabilitation des collecteurs | 6 000 000 |
| | Programme de renouvellement des réseaux | 13 300 000 |
| Etudes, divers et imprévus | Etudes de maîtrise d'œuvre, divers et imprévus | 2 000 000 |
| Stockage et traitement d'une partie des eaux unitaires | Création d'un bassin d'orage de 15 000 m ³ | 33 400 850 |
| | Réhabilitation de la station d'épuration | |
| Total | | 54 840 850 |

*Totalité de la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (Gleizé, Limas, Arnas et Villefranche-sur-Saône).

Les améliorations en cours du système de traitement de Béligny ainsi que du réseau permettront d'accueillir de nouveaux effluents et de les traiter de manière plus efficace pour éviter de polluer le milieu récepteur.

IV.3. Zones en assainissement non collectif

La plupart des secteurs qui n'ont pas été identifiés en zone d'assainissement collectif présente un habitat diffus, éloigné du bourg. La faible densité d'habitations de ces secteurs ne permet pas d'envisager la mise en place d'un système d'assainissement collectif à un coût raisonnable.

Par ailleurs, les dysfonctionnements constatés sur le système d'assainissement actuel conduisent la communauté d'agglomération à orienter ses investissements davantage sur l'amélioration du fonctionnement du système existant plutôt qu'à étendre les réseaux de collecte sur de nouveaux secteurs non desservis en l'état actuel.

IV.4. Synthèse des principales modifications

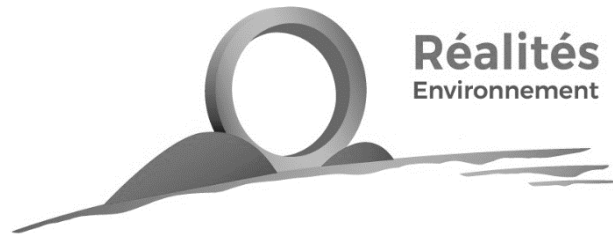
Le présent zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Limas prévoit les modifications suivantes :

| Justifications | Localisation | Secteurs déclassés en zone d'assainissement non collectif | Secteurs classés en zone d'assainissement collectif |
|--|---|---|---|
| Mise en cohérence avec le zonage du nouveau PLUih* | Zone AUda : zone d'urbanisation à aménager à vocation d'extension pavillonnaire | | X |
| | Zone AUe : zone d'urbanisation à aménager à vocation d'équipements publics | | X |
| Mise en cohérence avec le réseau existant / branchements privés / données de la CAVBS | Zones naturelles | X | |
| | Zones naturelles anciennement classées en collectif | X | |
| | Parcelle agricole rue de l'Ecossais | X | |

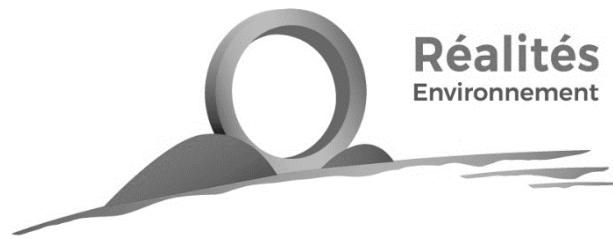
Le zonage d'assainissement est présenté en *Annexe 1-5*.



Annexes

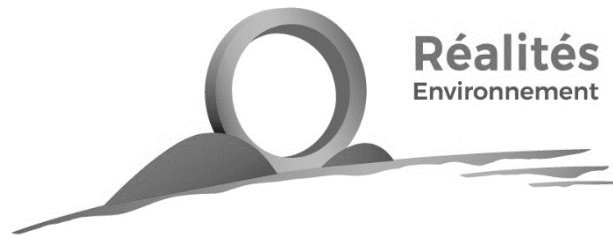


Annexe 1-1 : **Plan des réseaux d'assainissement**



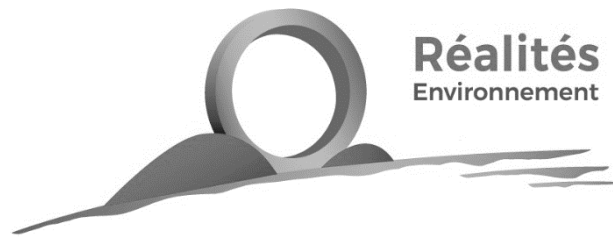
Annexe 1-2 :

Plan des installations en assainissement non- collectif



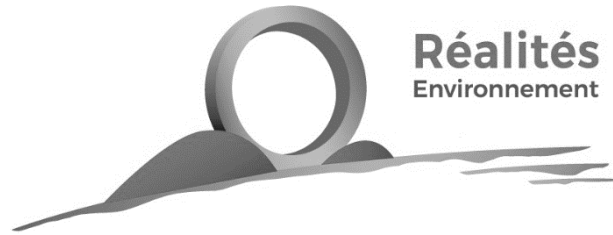
Annexe 1-3 :

Plans des remontées de nappes et PPRNI



Annexe 1-4 :

Cartographie des enjeux environnementaux



Annexe 1-5 :

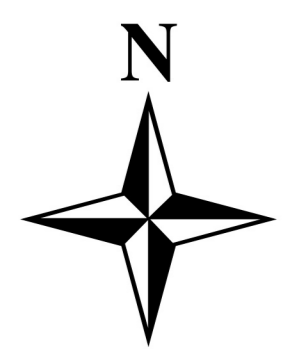
Plan du zonage d'assainissement collectif et non-collectif

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

L'ensemble de ce document (contenu et présentation) constitue une œuvre protégée par la législation française et internationale en vigueur sur le droit d'auteur et d'une manière générale sur la propriété intellectuelle et industrielle.

La structure générale, ainsi que les textes, cartographies, schémas, graphiques et photos composant ce rapport sont la propriété de la société Réalités Environnement. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de la société Réalités Environnement, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Conformément au CCAG-PI, le maître d'ouvrage, commanditaire de cette étude, jouit d'un droit d'utilisation du contenu commandé, pour les besoins découlant de l'objet du marché, à l'exclusion de toute exploitation commerciale (option A).



Maitre d'ouvrage :
Villefranche Agglomération Beaujolais Saône
Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
118 rue Paul Bert
69600 Villefranche-Saône
Tel. : 04 78 69 23 08

Bureau d'études :
Réalités Environnement
165, Rue du Bief
61600 PREVOUX
Tel. : 04 78 28 44 92

Statut du dossier :
Numéro : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Echelle : 1:4000
Réalisation : C.L.G.
Responsable projet : MAIV

Légende

Ouvrages particuliers

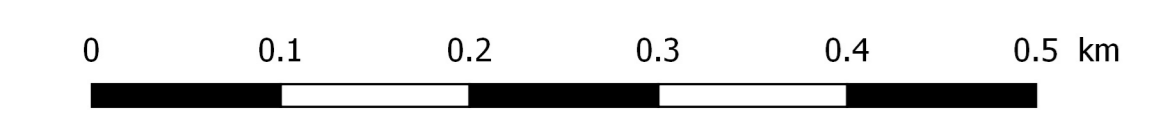
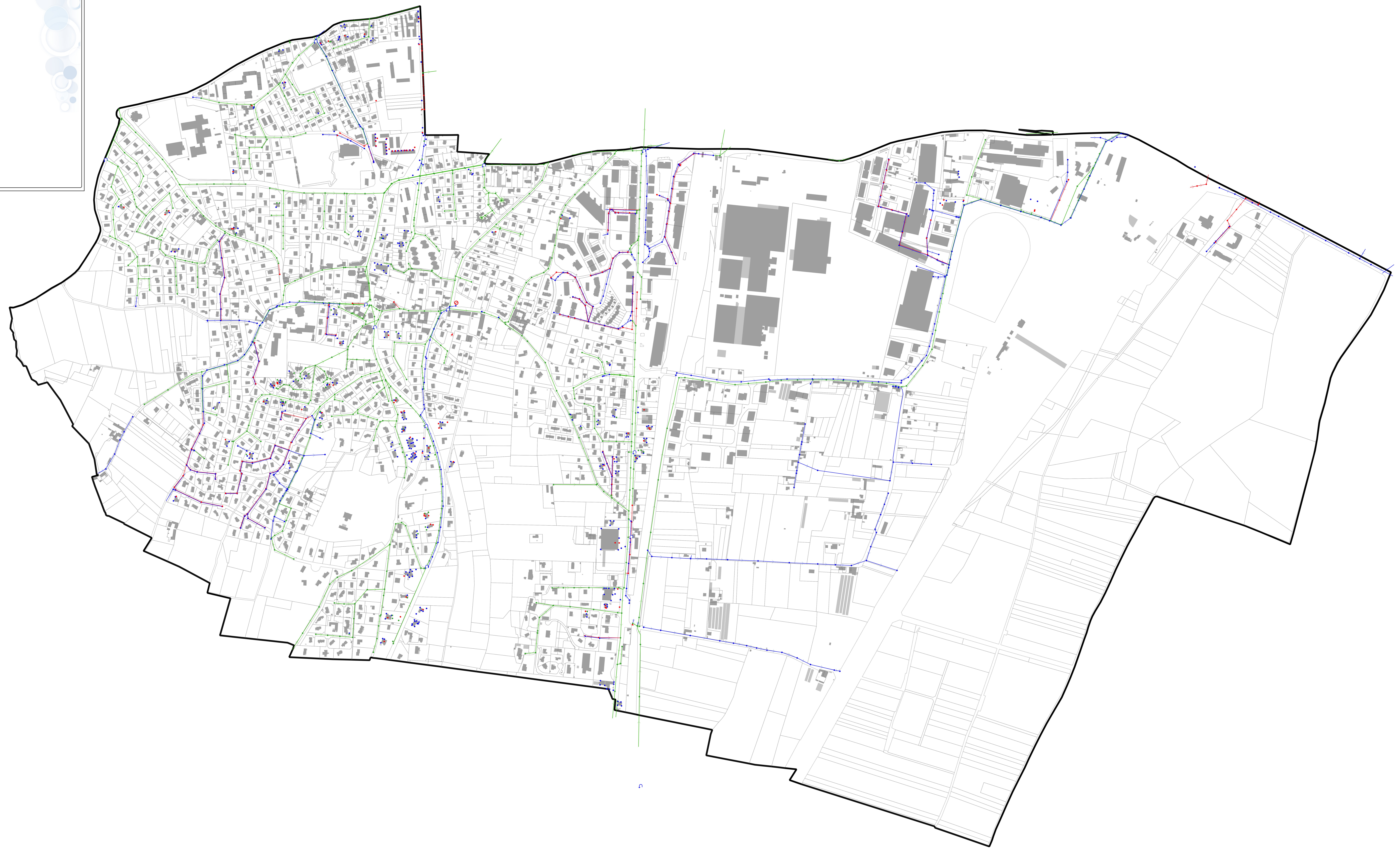
- Deversoirs d'orages
- Postes de refoulement

Regards

- Pluviale
- Unitaire
- Usée


Collecteurs

- Pluviale
- Unitaire
- Usée






Maître d'ouvrage :



Communauté d'agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône
18 rue Paul Bert
69600 Villefranche-Saône
Tel. : 04 78 69 23 08

Bureau d'études :



Réalités Environnement
165, Rue du Bief
61600 PREVOST
Tel. : 04 78 28 44 92

Statut du dossier :

Numéro : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Echelle : 1/7000
Réalisation : C.L.D.
Responsable projet : MAIV

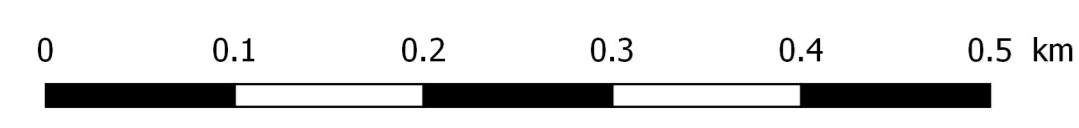
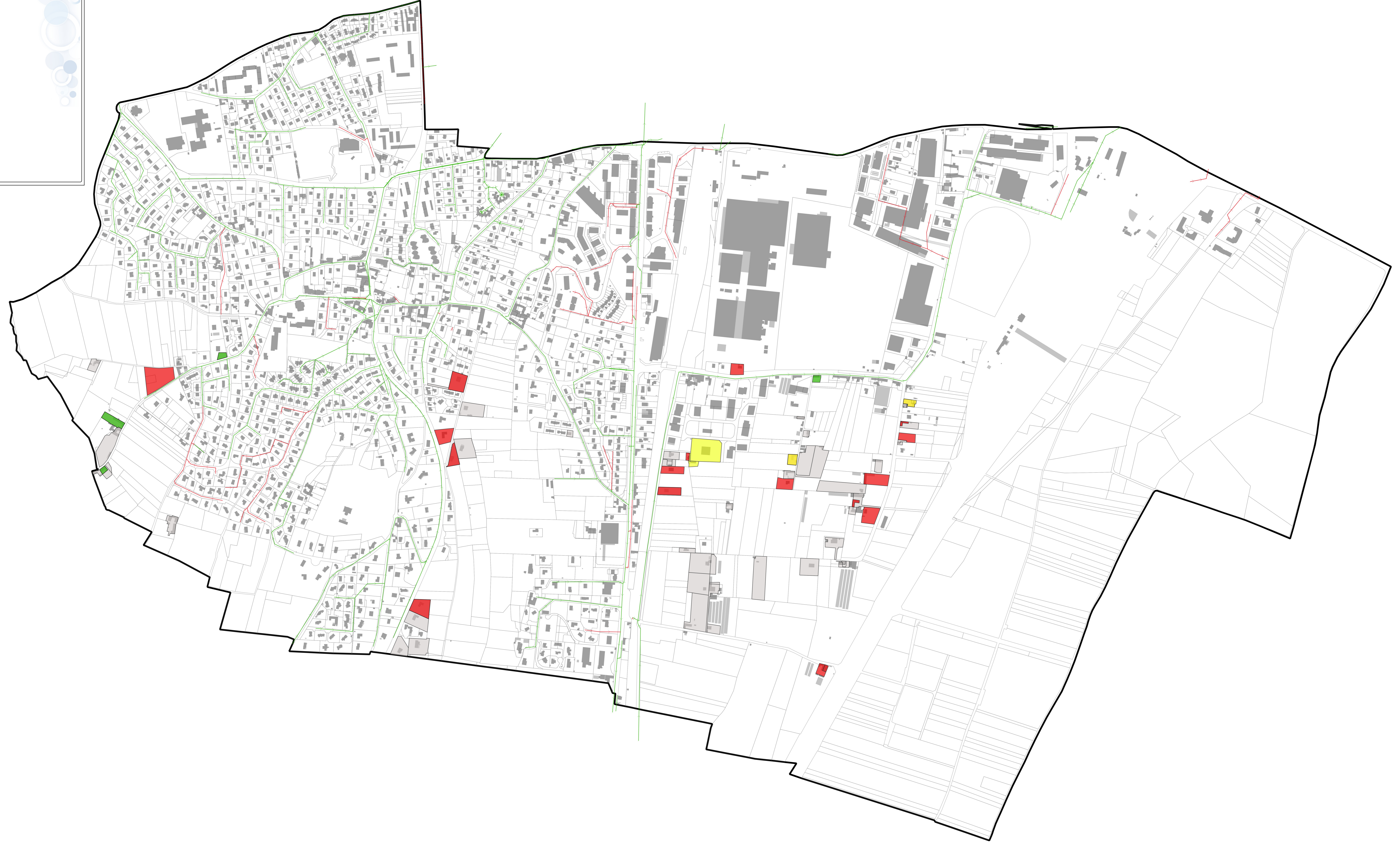
Légende

Conformités des installations ANC

- Conforme
- Conforme à surveiller
- Non-conforme
- Absence ou non-vérifiable

Réseaux

- Unitaire
- Usée



Plan des remontées de nappes

Légende :

↻ Déversoirs d'orage

— Cours d'eau

Conformité des ANC

□ Absence ou non-vérifiable

■ Conforme

■ Conforme à surveiller

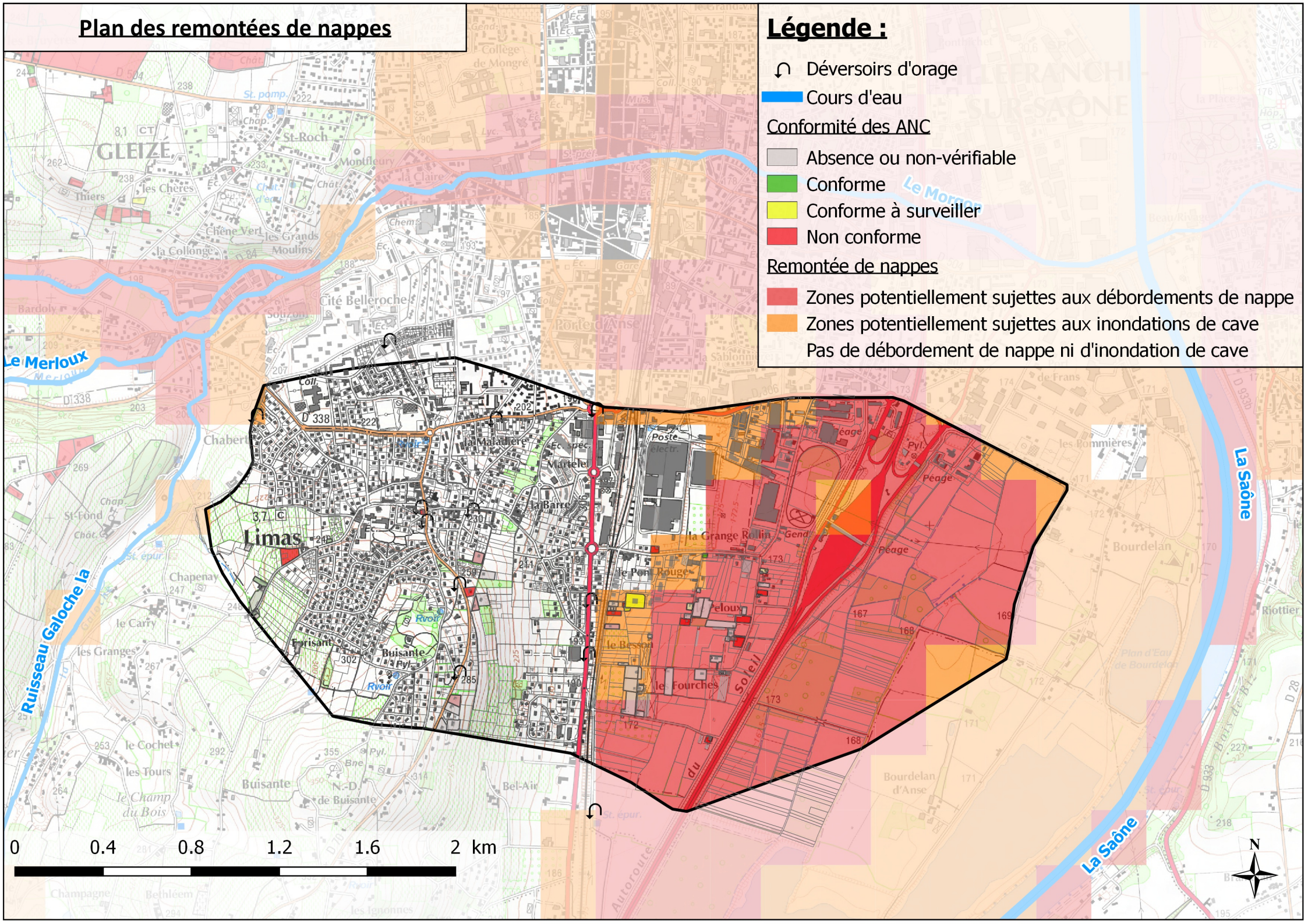
■ Non conforme

Remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

□ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



- Localisation du PPRNI -

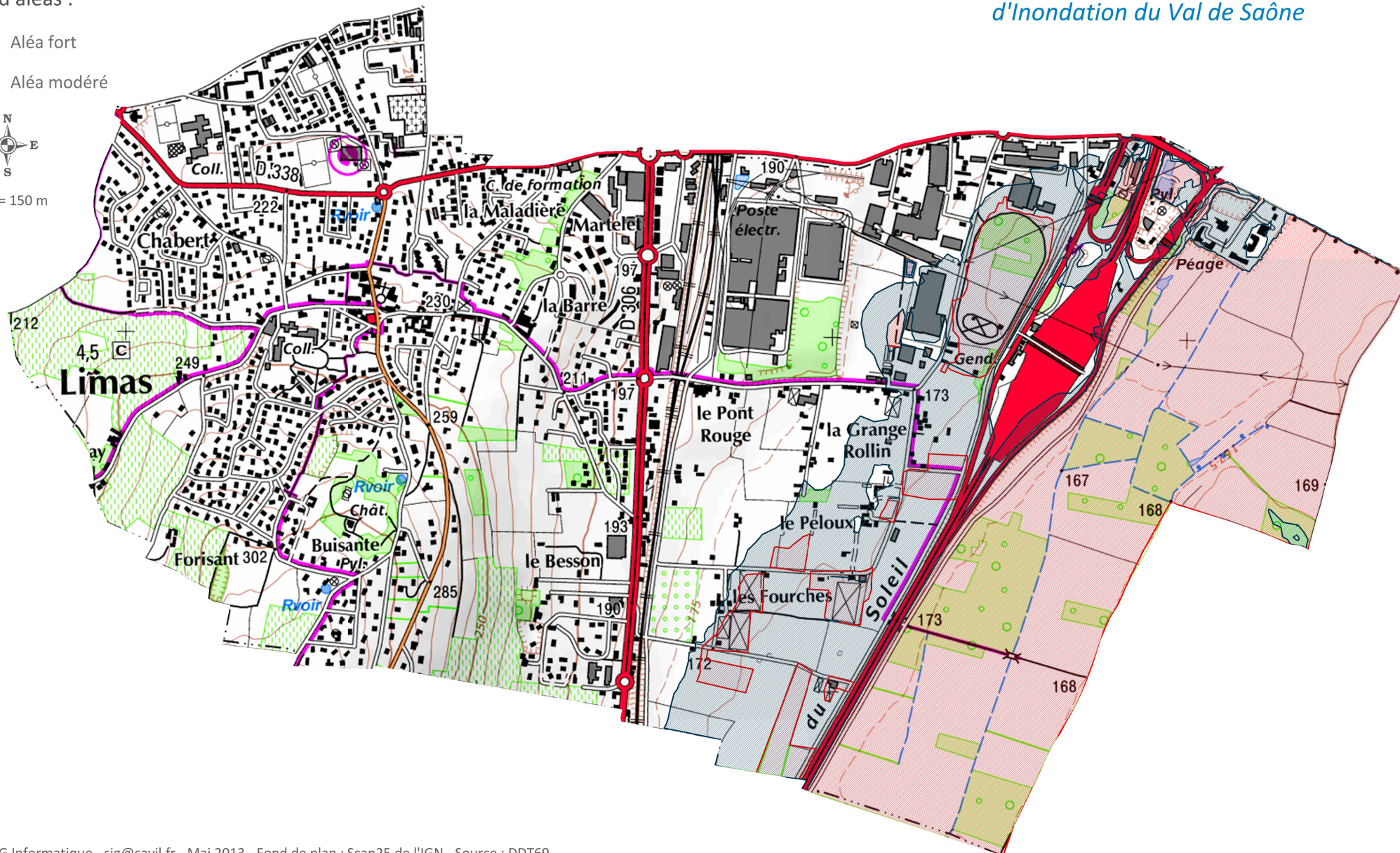
*Plan de Prévention des Risques Naturels
d'Inondation du Val de Saône*

Types d'aléas :

-  Aléa fort
-  Aléa modéré



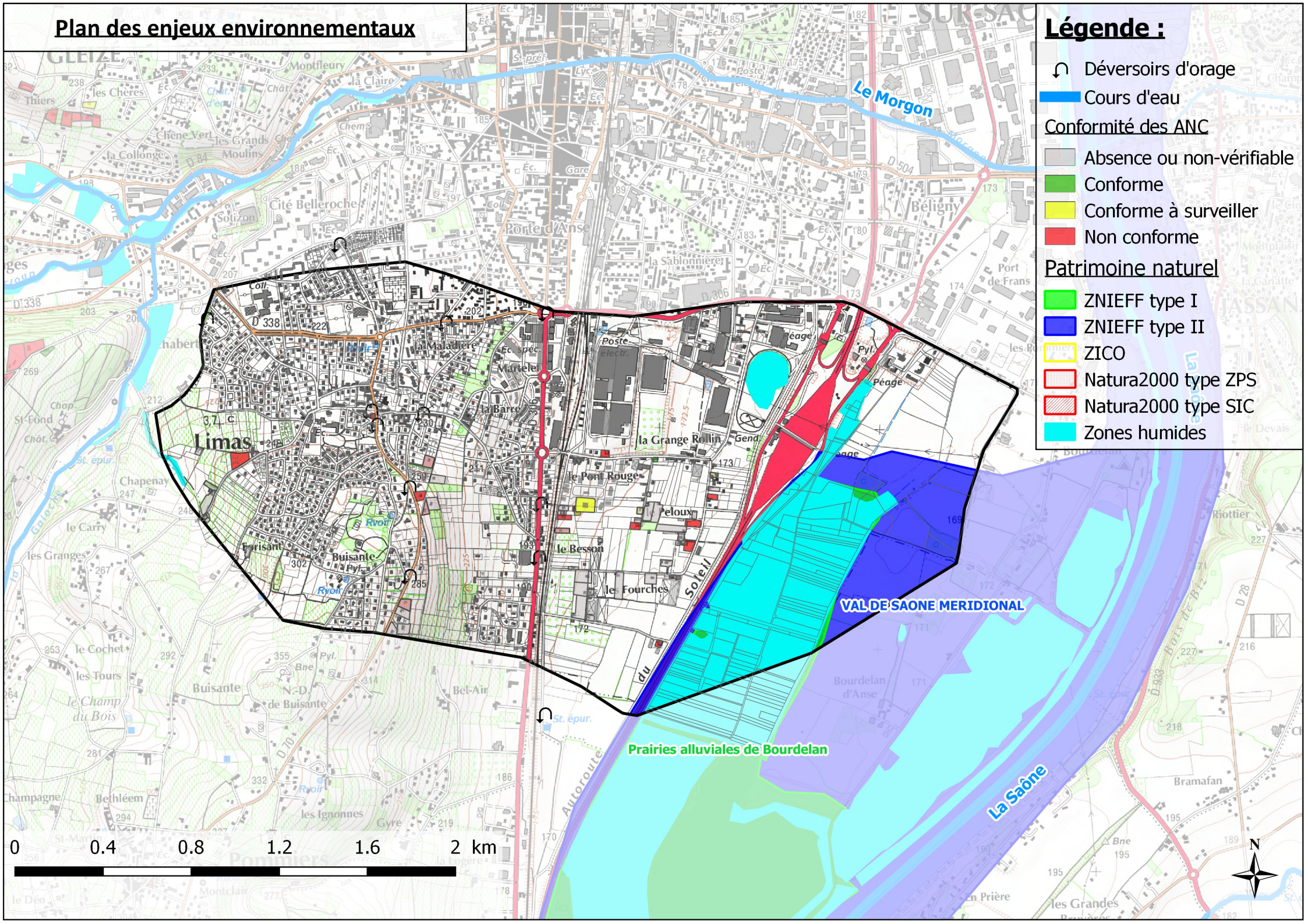
1 cm = 150 m



Plan des enjeux environnementaux

Légende :

- ⤵ Déversoirs d'orage
- Cours d'eau
- Conformité des ANC
 - Absence ou non-vérifiable
 - Conforme
 - Conforme à surveiller
 - Non conforme
- Patrimoine naturel
 - ZNIEFF type I
 - ZNIEFF type II
 - ZICO
 - Natura2000 type ZPS
 - Natura2000 type SIC
 - Zones humides



0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km





Maitre d'ouvrage :
Villefranche Agglomération Beaujolais Saône
Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
118 rue Paul Bert
69600 Villefranche-Saône
Tel. : 04 78 69 22 08

Bureau d'études :
Réalités Environnement
165, Rue du Bui
61600 PREVOUX
Tel. : 04 78 28 46 92

Statut du dossier :
Numéro : 2210028
Phase : 3
Version : 1
Date : Octobre 2024
Echelle : 1:4000
Réalisation : C.L.G.
Responsable projet : MAIV

Légende
Zonage d'assainissement collectif*
■ Situation actuelle
■ Situation future

Réseaux
— Unitaire
— Usée

*Les autres zones non-catégorisées sont zonées en assainissement non-collectif.

